

Le Comité Social d'Administration Local (**CSAL**), siégeant en Formation Spécialisée (**FS**), s'est réuni le vendredi 23 février 2024 sur convocation de l'administration, afin d'évoquer l'ordre du jour suivant:

- Présentation de l'outil SIGNALFIP
- Point immobilier à La Madeleine.
- AT, RSST et fiches de signalement
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance, la parité administrative a proposé un nouveau point à l'ordre du jour consistant en l'élection du secrétaire de la Formation Spécialisée. Suite au vote, Mme Guénaëlle MARIE-LOUISE a été élue à cette fonction pour toute la durée restante du mandat.

Par la suite, chacune des organisations syndicales a préalablement lu une liminaire. Vous trouverez ainsi celle de vos élus **Solidaires Finances Publiques** en pièce-jointe au présent compte rendu.

I – Présentation de l'outil SIGNALFIP

La direction a rappelé que cette application était opérationnelle depuis le 08 février 2024, mais limitée dans sa première phase aux seuls incidents externes. Pour les incidents internes, les agents doivent utiliser la fiche de signalement «traditionnelle», qui est facilement accessible via l'intranet de notre direction (en page d'accueil).

Cette nouvelle application, qui permet un traitement systématique et sous 48 heures (en théorie) des signalements, offre, depuis sa mise en ligne, la possibilité aux agents de «coter» le risque ressenti lors de la rédaction de la fiche.

L'application SIGNALFIP est accessible par le portail métier / mon espace RH / mes autres applications - vie de l'agent. Pour en savoir plus, une communauté NOVAE a été créée en lien avec cet outil et est ouverte à tous les agents.

Par la suite, un bouton d'accès sécurité des agents sur Ulysse National renverra à l'application et à la documentation associée.

Enfin, interrogée sur l'expérimentation de l'application réalisée au sein de la Dircofi Nord en décembre 2023, la direction a exprimé sa satisfaction quant à la très bonne mobilisation des agents de notre direction.

Cela étant dit, vos élus, **Solidaires Finances Publiques** ont toutefois regretté l'exclusion des organisations syndicales dans le processus de transmission automatique des signalements. La directrice nous a toutefois assuré que nous recevrons les signalements anonymisés au fil de l'eau.

D'une manière générale, dès que vous êtes victime d'un incident, nous vous invitons à nous transmettre les informations portées sur les fiches de signalement que vous complétez dans l'application afin que vos représentants puissent d'une part s'assurer de leur prise en compte, suivre les démarches réalisées et d'autre part, si vous le souhaitez, vous défendre.

II – Point immobilier Euralliance

Le point a porté sur le système de ventilation, l'accès sécurisé aux locaux et diverses questions.

— **Au sujet du renouvellement de l'air au sein du bâtiment**, principale préoccupation des agents à ce jour, une présentation du système de ventilation mécanique à double flux a été produite. L'ISST a précisé que la centrale de traitement de l'air assure un débit de 13500 m³ d'air par heure pour l'ensemble du bâtiment, ce qui répond aux normes réglementaires en vigueur.

Toutefois les OS ont fait part à la direction des dysfonctionnements de la ventilation dans certains bureaux entraînant des variations importantes de températures, un taux relativement élevé de CO₂ et un ressenti d'air de moindre qualité (air sec, parfois malodorant).

L'ISST a alors précisé que le taux de CO₂ dans les bureaux ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique et n'est donc pas opposable à l'employeur.

Selon la direction, des travaux ont été commandés et/ou entrepris afin d'améliorer le système de ventilation, avec notamment la remise en état d'un disjoncteur et le changement d'un ventilo convecteur au 5ème étage. Néanmoins, elle confirme que la température n'est pas homogène dans les bureaux et a alerté le bailleur quant à ce point particulier.

Toutefois, quand bien même le système est «globalement» bien dimensionné pour l'ensemble du bâtiment et que les contrôles réalisés ne révèlent pas d'anomalie de nature à mettre la santé des agents en jeu, **Solidaires Finances Publiques** a sollicité un contrôle de la ventilation **bureau par bureau**. Chaque espace de travail doit bénéficier d'une ventilation satisfaisante!

—**Sur l'aspect sécurité des locaux**, nous avons relevé de trop nombreuses anomalies listées dans la liminaire lue en début de séance et avons dès lors demandé que tous les accès au bâtiment soient sécurisés dans les meilleurs délais.

En effet, pour **Solidaires Finances Publiques**, la sécurité n'est actuellement pas correctement assurée et nous sommes loin des exigences imposées par le statut vigilance renforcée risques attentats, qui prévaut actuellement.

—**S'agissant des points divers abordés en séance**, la direction nous a donné les informations suivantes.

Les pièces de rechange du second ascenseur ont été commandées afin de procéder à sa réparation. Il ne s'agit maintenant que d'un problème de livraison et d'installation.

La signalétique relative aux consignes d'évacuation – incendie va être mise en place en coopération avec le Responsable Unique Sécurité (RUS) du bâtiment Euralliance. Il nous a été précisé que tous les agents seront formés «équipier incendie».

Le propriétaire souhaite faire labelliser l'immeuble aux normes «Investissement Socialement Responsable» (ISR) et réalisera prochainement des travaux en ce sens. Une étude est en cours s'agissant de l'installation d'un local sécurisé destiné au stationnement des vélos, dans le prolongement de cette labellisation.

III – AT, RSST et fiches de signalement

Aucune fiche de signalement ou déclaration d'accident du travail n'a été portée à notre connaissance.

IV – Questions diverses

Au sujet de la situation de la brigade du Havre, la direction nous informe que le poste de chef de service, qui fait actuellement l'objet d'un intérim, sera finalement pourvu au 01/04/2024.

La FS a fait part à la direction de sa volonté de réaliser avant l'été une visite de la brigade de la Dircofi Nord basée à Soissons afin de s'enquérir de la situation des agents, qui ont été relogés dans les locaux de la DRFIP compte tenu des travaux engagés sur leur site.

Une visite de service sur le site du Havre a également été évoquée.